

# Le mot du Bougmestre



Extrait du bulletin communal de juin 2004

Le dimanche 4 juillet prochain, le Tour de France nous fera l'honneur de transiter par Rendeux, lors de la première étape du Tour 2004 qui mènera les 180 coureurs de Liège à Charleroi.

Cette manifestation sportive exceptionnelle et exaltante sera synonyme de fête pour la grande majorité d'entre nous.

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles et que la fête soit totale, voici les informations utiles à connaître et les recommandations qui seront à respecter scrupuleusement. Elles émanent de la Société chargée de l'organisation du Tour de France en Belgique.

## Informations générales :

- les coureurs emprunteront la RN 833, en provenance de La Roche vers Hotton et ensuite Durbuy ;
- chaque route latérale donnant accès à la RN 833 sera surveillée par un signaleur ou par un policier ;
- tant les signaleurs identifiés par un brassard au bras que les policiers ont autorité pour faire respecter les consignes de circulation ;
- Rendeux accueillera une zone de ravitaillement de l'étape. Celle-ci débute à la plaque « Rendeux-Bas » et se termine en bout de ligne droite, à l'entrée de Hampteau ;
- la caravane publicitaire, composée de 2 groupes de 100 véhicules chacun et distants d'environ 400 mètres, précède le peloton dans une fourchette de 30 minutes à 1 heure ;
- plus de 1.000 véhicules constituant les suiveurs, la presse et les invités, passeront pour partie entre la caravane publicitaire et le peloton, pour partie après le passage du peloton. Ces véhicules roulent en général à deux de front, et parfois à très vive allure ;
- la circulation sera totalement rétablie 15 minutes après le passage du drapeau vert marquant la fin de la course.

## Recommandations et interdictions diverses :

- si vous souhaitez regarder la course, garez votre véhicule sur les parkings, les routes latérales à la RN 833 La Roche - Hotton, ou venez à vélo ou encore à pied ;
- interdiction de parquer de part et d'autre de la chaussée, tout au long des 2,5 km de la zone de ravitaillement ;

- veuillez à tenir les chiens attachés ou enfermés entre 12 h00 et 15 h00.
- le stationnement sera strictement interdit de part et d'autre de la voirie, même sur les accotements, sur l'ensemble de la zone de ravitaillement ;
- **la présence du public est interdite, côté droit, dans la zone de ravitaillement. Ce côté est strictement réservé aux pourvoyeurs de rations alimentaires aux coureurs ;**
- **selon la vitesse des coureurs, le peloton devrait entrer dans la Commune à Vecpré entre 14h11 et 14h20, pour arriver à Rendeux-Bas entre 14h21 et 14h32, pour atteindre Hampteau entre 14h25 et 14h35 ;**
- **4 HEURES AVANT LE PASSAGE DU PELOTON, SOIT 10H11, JUSQU'À 15 MINUTES APRÈS LE PASSAGE DU DRAPEAU VERT INDIQUANT LA FIN DE LA COURSE, VERS ENVIRON 15H30, TOUTE CIRCULATION, MANŒUVRE, TRAVERSEE DE VOIRIE PAR UN VEHICULE SERA TOTALEMENT INTERDITE . AUCUNE EXCEPTION NE SERA AUTORISEE ;**

**Ces interdictions valent aussi pour tout véhicule sortant** d'un parking ou un garage pour s'engager sur la chaussée.

Les services de secours ne pourront intervenir que dans le seul sens de la course.

- toute banderole ou calicots commerciaux sont formellement interdits sur tout le parcours, que ce soit en hauteur ou sur les barrières nadars. Seuls les calicots à caractère culturel sont autorisés ;

Nous devons nous attendre à un fort afflux d'amateurs de la petite reine le 4 juillet. Chaque habitant est invité à prendre toutes les dispositions utiles afin d'éviter des déplacements superflus le dimanche 4 juillet, entre 10h00 et +/- 15h30.

Toute manifestation ou activité quelconque que vous envisageriez le long du parcours, est soumise à autorisation préalable de la Commune.

Pour plus d'informations sur les dispositifs policiers qui seront mis en oeuvre, vous pouvez contacter le Commissaire Didier Lambert, Directeur des Opérations à la Police Locale Famenne-Ardenne à Marche-en-Famenne (084/31.03.06).

La période estivale coïncidera par ailleurs avec les migrations touristiques traditionnelles. La Commune sera particulièrement attentive à la propreté de nos villages. Avec l'aide de la police, nous chasserons impitoyablement les dépôts clandestins d'immondices.

Au cours des derniers mois, plusieurs procès-verbaux ont été dressés à charge de personnes peu scrupuleuses de notre cadre de vie. La tolérance zéro est d'application dès lors que les responsables de telles incivilités sont identifiés. Les lourdes amendes continueront à être appliquées. Rappelons une fois encore que la quasi totalité des déchets trouvent une filière de recyclage par l'intermédiaire du parc à conteneurs et des bulles à verre disséminées à travers la Commune.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, d'agréables vacances.

*Benoît TRICOT*